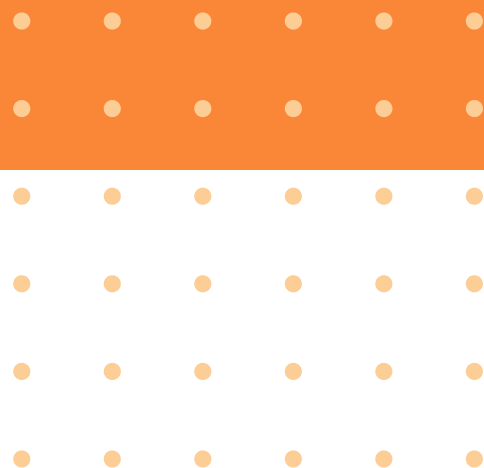




RAPPORT ANNUEL 2024



France Victimes Nord Franche-Comté

SOMMAIRE

01

Édito

02

À propos de nous

03

L'année en revue

04

Nos chiffres par ressort

05

Dossier : Justice Restaurative

06

Dossier : Les évaluations

07

Focus : l'accompagnement des
victimes mineures

08

Focus : les contributions citoyennes

09

Mon métier de juriste d'aide aux
victimes

10

Projet : le Chien d'Assistance
Judiciaire

11

Nos actualités 2024



Le mot de la Présidente

Être Présidente, outre ce qui est écrit statutairement, c'est avant tout :

- Former un binôme avec le Directeur ;
- Animer un collectif d'administrateurs ;
- Être à l'écoute des équipes, suivre leur travail, rassurer ;
- Prendre des décisions ;
- Monter au créneau quand il le faut auprès des financeurs....



Dans notre rapport d'activités 2024, nous avons fait le choix de mettre en avant la justice restaurative, les évaluations victimes, TGD, BAR ainsi que les actions de prévention auprès des mineurs et le chien d'assistance judiciaire.

« Comme dit » chaque année, continuons ensemble avec énergie les missions qui sont les nôtres, tant pour les victimes que pour un égal accès au droit de nos concitoyens et concitoyennes.

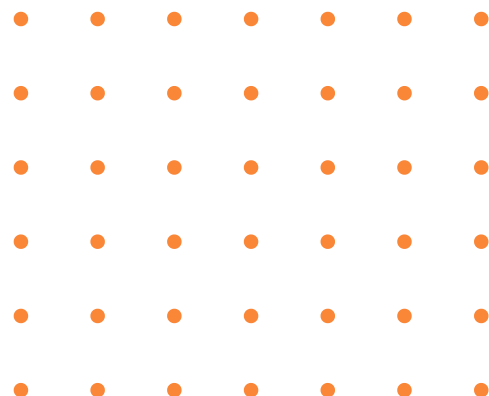
Lors de l'assemblée générale de l'année dernière, j'évoquais le contexte économique incertain pour nos financements. La réalité nous rattrape avec l'annonce des premiers financements 2025 qui sont à la baisse alors que nous sommes sollicités pour plus d'actions envers les victimes. Je ne vais pas vous l'apprendre : le coût de la vie ne baisse pas...

Ce n'est pas très difficile de faire le calcul : plus de charges, moins de financements...

Nous mettons tout en œuvre pour mener le travail d'aide aux victimes, ce qui sera impossible sans le soutien de nos partenaires (Ministère de la Justice, Préfectures, Collectivités Territoriales...)

Et ce, dans le respect des procédures mais également avec une grande vigilance quant à la charge de travail et la charge mentale de nos collaborateurs.

Corinne SCHNEIDER
Présidente



Notre histoire



L'association d'aide aux victimes du Pays de Montbéliard est née de la volonté collective d'acteurs du monde judiciaire et social.

Les statuts de l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes d'Infractions (AIAVI) ont été déposés en Sous-préfecture de Montbéliard et publiés au Journal Officiel le 11 décembre 1990.

Son siège à l'époque était situé à la cité judiciaire. En 2005, l'AIAVI a été élue au conseil d'administration de l'INAVEM (aujourd'hui France Victimes) jusqu'en 2020.

En 2013, la Cour d'appel de Besançon a sollicité l'association pour maintenir un service d'aide aux victimes dans le département de la Haute-Saône. En 2016, la Cour a également appelé de ses vœux une fusion entre l'AIAVI et l'association belfortaine AVADEM.

L'assemblée générale du 17 juin 2019 a adopté le nom de France Victimes Nord Franche-Comté dans le souci d'harmoniser l'identité des associations d'aide aux victimes à l'échelle nationale et de souligner qu'elle intervient sur les ressorts des tribunaux judiciaires de Montbéliard, de Belfort et de Vesoul.

L'association bénéficie d'un agrément de l'Etat au titre du ministère de la Justice depuis le 4 mars 2021. Il doit être renouvelé en 2025.

Notre mission

Notre mission consiste à assurer aide et assistance aux victimes, de leur apporter une information précise sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches et ce en intervenant au plus près de la commission de l'infraction tout au long du processus judiciaire. L'association propose un accompagnement juridique, social et psychologique.

Depuis le Décret n° 2018-329 du 3 mai 2018, instituant les Comités Locaux d'Aide aux Victimes, France Victimes Nord Franche-Comté prend en charge également les victimes d'actes terroristes, d'accidents collectifs et les sinistrés de catastrophes naturelles majeures.



Nos valeurs

- Attachement aux valeurs républicaines ;
- Fonctionnement associatif démocratique ;
- Universalisme ;
- Humanité ;
- Bienveillance ;
- Neutralité ;
- Objectivité ;
- Professionnalisme ;
- Déontologie France Victimes.

L'année 2024 a été soutenue en termes d'activité avec **une augmentation du nombre de victimes reçues dans le cadre des infractions intra-familiales**. Nous notons également une **forte progression des évaluations victimes (EVVI)** tant à la demande des parquets, des juges de l'application des peines et de la chambre des appels correctionnels : **EVVI Montbéliard +10%, EVVI Vesoul +25%, EVVI Belfort +106%**.

L'association s'est de nouveau engagée dans un programme de **justice restaurative** sur le ressort judiciaire de Vesoul et a également **formé deux juristes de Montbéliard** pour le ressort de ce tribunal judiciaire.

France Victimes Nord Franche-Comté souhaite renforcer son engagement dans la prise en charge des **victimes dites vulnérables, notamment les mineurs**. À ce titre, nous nous sommes rapprochés de l'Hôpital Nord Franche-Comté et de l'Unité d'Accueil Pédiatrique de l'Enfance en Danger (UAPED) afin de favoriser la prise en charge traumatique des jeunes enfants au plus près de la commission de l'infraction, en prenant en considération leurs environnements de vie.

De même, en concertation avec le parquet et la préfecture de Belfort, nous mettons en place un **réseau de psychologues** à même de recevoir les enfants et notamment ceux âgés de moins de 13 ans.

Victimes reçues

En 2024 l'association a reçu et accompagné 4 720 personnes dont 4 273 victimes d'infractions pénales. 447 personnes ont été reçues dans le cadre de l'accès au droit. Il s'agit de situations ne relevant pas d'une qualification pénale. Par exemple, il peut s'agir d'interrogations concernant le droit de la famille, le droit de la consommation, le droit bancaire...

4 273

victimes reçues

Entretiens réalisés

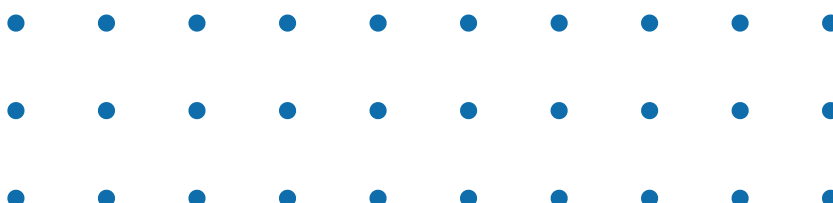
10 643

Les 4 273 victimes d'infractions pénales ont bénéficié de 10 643 entretiens de la part de notre équipe de juristes, de psychologues et de l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG).

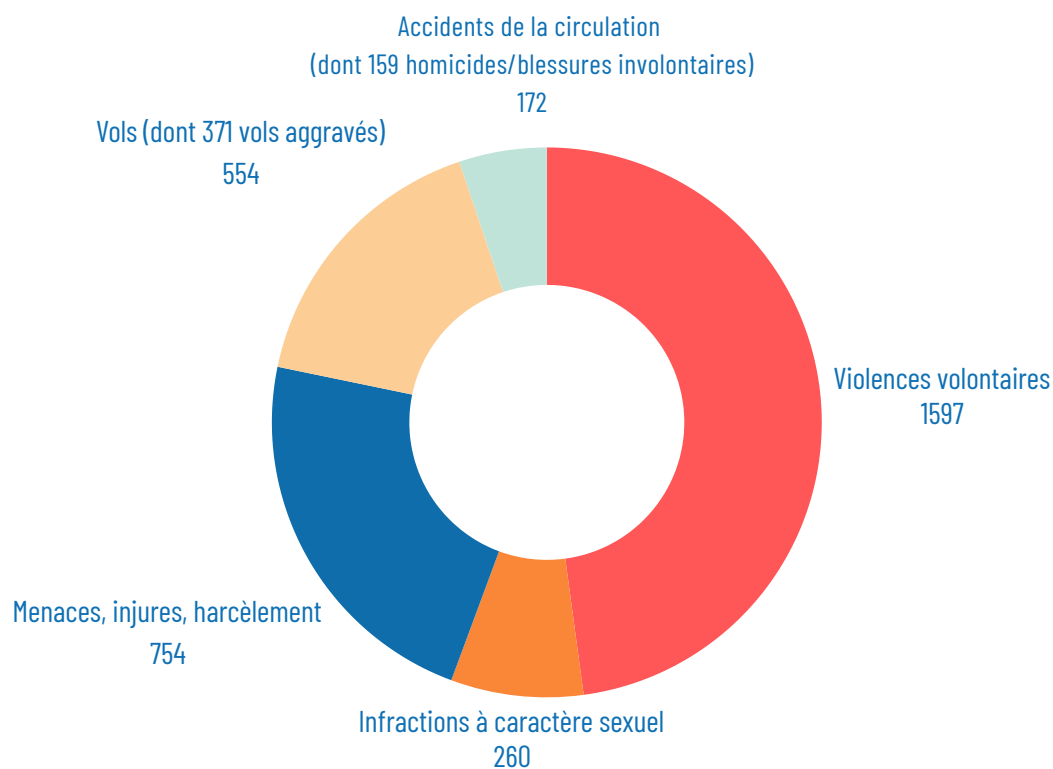
Parmi les victimes reçues, 1 830 ont bénéficié d'au moins deux entretiens.

525

Entretiens d'accès au droit

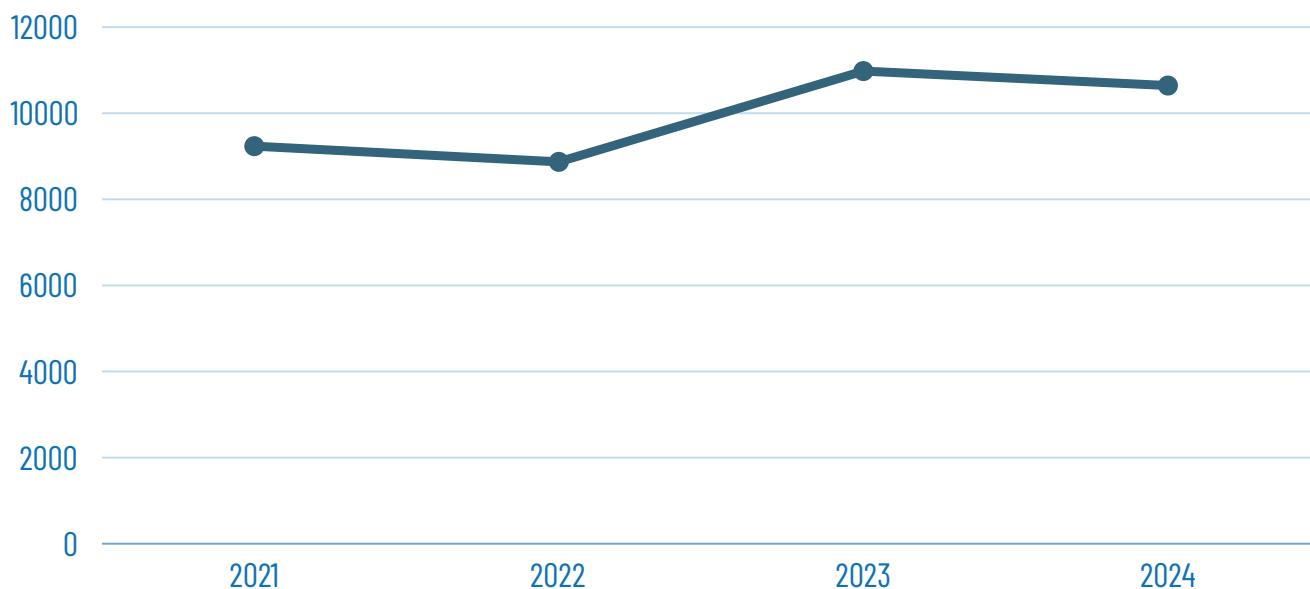


Principales catégories d'infractions



Notre évolution

Nombre d'entretiens réalisés par an



04 NOS CHIFFRES PAR RESSORT

Montbéliard

1 669

Nombre de victimes reçues

797

Dont au sein du BAV*

4 003

Nombre d'entretiens réalisés

1 054

Dont au sein du BAV

152

Nombre d'évaluations approfondies de victimes (EVVI)

27

Dont au sein du BAV

569

Nombre d'entretiens TGD-BAR*

81

Dont au sein du BAV

*BAV = Bureau d'Aide aux victimes

*TGD-BAR = Téléphone grave danger-Bracelet anti-rapprochement

04 NOS CHIFFRES PAR RESSORT

Belfort

988

Nombre de victimes reçues

950

Dont au sein du BAV

2 512

Nombre d'entretiens réalisés

2 283

Dont au sein du BAV

136

Nombre d'évaluations approfondies de victimes

99

Dont au sein du BAV

457

Nombre d'entretiens TGD-BAR

447

Dont au sein du BAV

04 NOS CHIFFRES PAR RESSORT

Vesoul

1 616

Nombre de victimes reçues

1 073

Dont au sein du BAV

4 130

Nombre d'entretiens réalisés

1 213

Dont au sein du BAV

177

Nombre d'évaluations approfondies de victimes

15

Dont au sein du BAV

339

Nombre d'entretiens TGD-BAR

15

Dont au sein du BAV

DOSSIER : JUSTICE RESTAURATIVE

Notre association, prend en considération de manière globale les besoins des victimes et a souhaité, pour la 2ème année consécutive, animer **un programme de justice restaurative en Haute-Saône**.

Ainsi, comme l'année précédente, des rencontres condamnés/victimes (RCV) autour du thème des **violences conjugales** se sont déroulés les samedis du mois de juin durant 3h. Ils ont été précédés d'entretiens préparatoires menés de décembre à fin mai.

La rencontre bilan s'est tenue le 7 septembre durant laquelle les participants auteurs comme victimes ont pu exprimer les bénéfices personnels tirés de cette expérience tels que de **l'apaisement**, le sentiment d'avoir été entendu, une **compréhension de la souffrance de l'autre** ou encore **l'amélioration de l'estime de soi**.

Les auteurs ont également pu prendre conscience des conséquences de leurs actes sur la vie des victimes.

Concernant les perspectives pour l'année en cours et à l'issue du retour d'expérience organisé le 17 octobre 2024, l'association France Victimes NFC, le SPIP* ainsi que le tribunal judiciaire et la maison d'arrêt du ressort de Vesoul et les différents partenaires institutionnels ont convenus de mettre en place un **nouveau programme** de rencontres condamnés/victimes sur l'année 2024-2025 autour du thème des **infractions à caractère sexuel**.

Une demande de médiation restaurative nous est également parvenue.



Sur le ressort du tribunal judiciaire de **Montbéliard**, une convention a été signée lors de La Nuit du Droit au tribunal de Montbéliard entre la juridiction, le SPIP du Doubs et du Jura, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Franche-Comté, le Barreau de Montbéliard, l'Institut Français pour la Justice Restaurative et notre association.

L'objectif de cette convention est de **mettre en œuvre des programmes de justice restaurative sur le nord du Doubs**. Ainsi, nous avons débuté une collaboration avec le SPIP et la PJJ* dans le but de coanimer les futures mesures.

Deux juristes du ressort de Montbéliard ont été **formés en 2024** sur l'animation de rencontres condamnés/victimes ou détenus/victimes. L'une d'elles va également être formé à la médiation restaurative en 2025.

Pour l'année 2025, nous prévoyons la mise en place d'un programme de rencontres condamnés/victimes à Montbéliard.

*SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation *PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le rôle d'évaluateur : une mission devenue centrale dans l'accompagnement des victimes

L'accompagnement des victimes ne se limite pas à l'écoute et à l'information juridique. Il nécessite une **évaluation fine de la situation, une analyse des risques et la mise en œuvre de dispositifs de protection**. C'est dans cette logique que les juristes de France Victimes Nord Franche-Comté assument une mission essentielle : celle d'évaluateur.

Cette mission prend plusieurs formes :

- Évaluations Victime (EVVI)
- Évaluations Téléphone Grave Danger (TGD)
- Évaluations Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)
- Évaluations à la demande du Juge d'application des peines (évaluation JAP)

Ces évaluations permettent aux magistrats de mieux **apprécier la situation de danger et d'adapter leurs décisions**, notamment en matière de protection. Elles offrent également un éclairage précieux sur le **positionnement de la victime** à l'égard des faits subis. Il est essentiel pour le magistrat d'avoir ces éléments pour prendre une décision.

L'EVVI

L'EVVI est l'évaluation la plus sollicitée. **Réalisée à la demande des juridictions**, elle vise à éclairer les magistrats sur la situation de la victime après une infraction, en évaluant notamment le risque de victimisation secondaire, le danger encouru par la victime et ses éventuels besoins de protection.

Le rapport rédigé à l'issue devient une **pièce de procédure, versée au dossier pénal**.

En **Haute-Saône**, l'EVVI est **systématisée** si certains seuils sont atteints sur une grille de danger soumise aux victimes de VIF* lors de leur audition ou de leur dépôt de plainte. Elle doit être réalisée sous 7 jours à compter de la réception du procès-verbal par les juristes de l'association.

Sur les ressorts de **Belfort et de Montbéliard**, l'évaluation est systématiquement **requise pour les affaires de violences intrafamiliales** qui sont audiencées devant le tribunal correctionnel, y compris en cas de comparution immédiate, de CRPC ou de déferrement.

Sur l'ensemble des ressorts, des EVVI peuvent être sollicitées par les magistrats qui souhaitent obtenir des précisions sur la situation de victimes même s'il ne s'agit pas de faits de VIF ou si le dossier n'est pas en état d'être audiencé.

Depuis 2024, la Cour d'appel de Besançon sollicite également des EVVI dans les dossiers VIF jugés par la **chambre des appels correctionnels**. Il est donc fréquent que plusieurs EVVI soient produites dans un même dossier, **reflétant l'évolution de la situation de la victime au fil du temps**.

Enfin, au tribunal judiciaire de Montbéliard, des EVVI sont également sollicitées dès qu'une requête en **ordonnance de protection est déposée au greffe du Juge aux Affaires Familiales** avec un impératif de réactivité puisque l'évaluation doit être réalisée sous 5 jours.

*VIF : Violences Intra-familiales

DOSSIER : LES EVALUATIONS

La réalisation d'une EVVI nécessite en moyenne **5 heures de travail** réparties en plusieurs étapes :

- Lecture des éléments transmis par l'autorité judiciaire ou par les forces de l'ordre
- Mise à jour de la fiche personnelle de la victime dans notre logiciel interne
- Prise de contact avec la victime (par téléphone ou par courrier)
- Entretien individuel (de préférence en présentiel)
- Rédaction du rapport
- Relecture par un autre professionnel
- Validation, transmission à l'autorité mandante et enregistrement dans le logiciel interne.



Certaines évaluations demandent davantage de temps, notamment en **présence de mineurs** ou en cas de barrière linguistique nécessitant un accompagnement spécifique.

L'entretien avec une victime dure entre 1h et 1h30, mais ce temps ne tient pas compte des échanges complémentaires avec les collègues, les partenaires ou encore les magistrats.

Si la victime refuse de réaliser l'EVVI ou reste injoignable après plusieurs tentatives, un **rapport de carence** est transmis, relatant les démarches effectuées.

Les autres évaluations menées par les juristes

Évaluations JAP (sorties de détention)

Ces évaluations sont sollicitées, par un Juge d'Application des Peines (JAP) **lorsqu'un détenu, condamné, sollicite un aménagement de peine ou une sortie anticipée**. Le juriste prend contact avec la victime, recueille son positionnement, évalue le danger et rédige un rapport permettant au JAP de prendre une décision éclairée. Ces demandes sont souvent formulées juste avant les commissions d'application des peines, ce qui laisse aux juristes un délai très court pour effectuer les démarches auprès de la victime. Le JAP peut également demander aux juristes de contacter les victimes afin de les **informer de la sortie de détention du condamné**.

Évaluations BAR (Bracelet Anti-Rapprochement)

Lors de ces évaluations, les juristes évaluent la **faisabilité technique d'un tel dispositif**.

En effet, les juristes s'assurent qu'un nombre de kilomètres minimal sépare les domiciles de la victime et de l'auteur pour que le dispositif soit efficace. Ils sont également chargés de **recueillir le consentement de la victime à bénéficier de ce dispositif**.

Les juristes assurent un suivi bi-mensuel en contactant la victime afin de s'assurer qu'elle ne rencontre pas de difficultés.

Évaluations TGD (Téléphone Grave Danger)

Les juristes évaluent également le danger, **sur demande du Parquet**, afin d'émettre un avis sur l'attribution d'un Téléphone Grave Danger. Ces évaluations se font **au domicile des victimes**, mobilisant deux juristes par déplacement. Ces déplacements permettent de mieux **apprécier la sécurisation du logement**.

Lorsque les juristes identifient une situation de danger, ils peuvent, grâce au partenariat établi avec les parquets, signaler la situation et demander l'autorisation d'effectuer une évaluation auprès de la victime.

En Haute-Saône, l'attribution d'un TGD est souvent fondée sur une EVVI déjà réalisée.

Sur les 3 ressorts, l'attribution des dispositifs se fait en **collaboration étroite avec les chargés de mission VIF** travaillant au sein des tribunaux. Les juristes assurent la préparation des fiches navettes, les entretiens bi-mensuels afin de s'assurer que la victime ne rencontre pas de difficultés, la rédaction des rapports d'incidents ou de réévaluation de la situation à l'issue d'une période de 6 mois, et souvent la restitution ou la désaffectation des dispositifs.

En 2024, **465** évaluations de victimes ont été réalisées contre 345 en 2023 soit une augmentation de **35%**.



En 2024, 96 évaluations JAP (sortie de détention, aménagement de peine) ont été réalisées contre 39 en 2023.

À noter que les évaluations demandées par les JAP sont une nouveauté liée au décret 2021-1820 du 24 décembre 2021.

Nombre d'**EVVI** réalisées par ressort de Tribunal Judiciaire sur l'année 2024 :

152

Montbéliard

177

Vesoul

136

Belfort

À noter, à Montbéliard 152 EVVI ont été réalisées en 2024 contre 138 EVVI en 2023. Pour Belfort, 136 EVVI réalisées contre 66 en 2023.

Pour Vesoul, 177 EVVI réalisées contre 141 en 2023.

Nombre d'évaluations **TGD/BAR** réalisées par ressort de Tribunal Judiciaire sur l'année 2024 :

27

Montbéliard

22

Vesoul

26

Belfort

Cette mission d'évaluateur a un impact important sur le quotidien des juristes. Malgré les délais souvent contraints, les juristes redoublent d'efforts pour répondre aux délais et garantir la qualité des évaluations afin de participer à la sécurisation des victimes.

DOSSIER : LES EVALUATIONS

L'accompagnement psychologique des victimes : une évaluation pour un soutien adapté

Les psychologues de France Victimes Nord Franche-Comté participent à **l'évaluation de la situation d'une victime en complément de leurs collègues juristes**. La parole de la victime est recueillie afin de permettre de dresser un **premier bilan de l'état psychique et émotionnel dans lequel se trouve la victime**.

Ce travail permet également d'évaluer le besoin d'accompagnement, tout en respectant le rythme de la victime en parallèle de la temporalité de la procédure judiciaire. Il s'agit d'**offrir un espace d'écoute sécurisant tout au long du processus judiciaire** en recherchant le juste équilibre entre les attentes de la victime et les étapes, parfois difficiles à vivre, de la procédure d'enquête et des poursuites éventuelles.



Les psychologues sont appelés à intervenir sur orientation des juristes du service mais également sur demande d'un avocat ou du parquet. **La clinique de la prise en charge du traumatisme est orientée vers des thérapies brèves**, comme l'EMDR ou les thérapies comportementales et cognitives.

Il appartient à chaque psychologue d'**évaluer le niveau de soutien proposé** et d'organiser avec la victime une prise en charge soutenance sans entrer dans un processus thérapeutique à long terme. A cet égard le psychologue pourra orienter la victime vers d'autres partenaires mieux à même de répondre à ce besoin.

En 2024, la prise en charge psychologique des victimes a représenté :

630

Entretiens

pour

213

Victimes suivies par les
psychologues de l'association

et

120

Bons de
consultations
délivrés*

*Sur le ressort de Vesoul, l'association a établi un partenariat avec des psychologues partenaires répartis sur tout le territoire de la Haute-Saône. Cela permet à chaque victime quel que soit son lieu d'habitation d'avoir accès à une prise en charge psychologique (partie développée en page 16).

FOCUS : L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

Avec l'objectif d'**améliorer l'accompagnement des mineurs victimes**, de les encourager à faire appel à notre association en cas de besoin, et plus largement de les **sensibiliser sur leurs droits et sur le fonctionnement du système judiciaire**, plusieurs actions et dispositifs ont été mis en place au cours de l'année 2024. Voici **quelques exemples d'actions menées** :

Notre association a poursuivi les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires (collèges/lycées). Tout au long de l'année, nous avons coanimé l'exposition « 13/18 Ado citoyen » en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour **informer les jeunes sur leurs droits et devoirs**, tout en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre et accéder à la Justice.



Le 18 décembre 2024, une **convention a été signée** entre le Tribunal judiciaire de Vesoul, le Barreau de la Haute-Saône et notre association afin de pouvoir mettre en œuvre le **dispositif Parcours d'Accompagnement des Mineurs Victimes (PAMIVI)**, en expérimentation depuis 2023 sur ce ressort.

Cette convention a pour but de favoriser la mise en place d'un **accompagnement personnalisé** des mineurs victimes, notamment dans le cadre de certains procès sensibles.

En 2024, 83 mineurs ont bénéficié de ce programme.



À l'occasion du **35^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant**, notre association a organisé une Journée des droits de l'enfant le 20 novembre 2024 au sein du péricolaire de Saulx-de-Vesoul afin de sensibiliser les enfants sur leurs droits à travers des activités ludiques.

À cette occasion, une dizaine d'enfants de 8 à 10 ans ont participé à plusieurs ateliers : jeu de piste, photolangage, peinture de fresque.

Après le succès de cette journée, une deuxième édition est prévue en novembre 2025.

En 2024, l'ensemble de nos actions de sensibilisation a bénéficié à 2 260 enfants.

En 2025, nous souhaitons renforcer les actions auprès des plus jeunes. Nous élargirons notamment les animations d'expositions aux classes de CM1/CM2.

FOCUS : LES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

Depuis la loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale, l'article 41-1 10° du code de procédure pénale dispose que le procureur de la République peut demander à l'auteur des faits de **s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes** agréée par le ministère de la justice.

Les procureurs de la République et l'association France Victimes Nord Franche-Comté ont fait le constat de leur volonté commune de **renforcer les moyens d'action de l'aide aux victimes par le biais de la contribution citoyenne**. À ce titre une convention a été signée avec le parquet du tribunal judiciaire de Belfort le 4 octobre 2021, avec celui de Vesoul le 23 février 2022 et enfin avec celui de Montbéliard le 5 avril 2023.



Toutefois en accord avec les parquets, des **conventions d'emploi des fonds ont été signées** pour mettre en œuvre de projets concrets **au bénéfice direct des victimes d'infractions pénales**.

En **Haute-Saône**, les distances géographiques du département ont conduit le parquet et France Victimes Nord Franche-Comté à constituer un **réseau de psychologues** exerçant en libéral afin de permettre aux victimes éloignées de Vesoul de pouvoir bénéficier d'un **accompagnement psychologique à proximité de leurs domiciles**. Depuis l'ouverture de ce programme en juin 2023, **120 bons de consultations** ont été remis aux victimes pour une prise en charge des honoraires des séances.



Sur le ressort de **Belfort**, la contribution citoyenne a permis de **financer un stage** organisé le 8 mars 2024 (journée de la femme) par la Maison de Protection des Familles de la gendarmerie du Territoire de Belfort. Ce stage a permis de **proposer plusieurs ateliers à des victimes de violences conjugales** autour des thématiques de l'estime de soi et de la reconstruction.

De même, cette contribution a également permis de financer un stage d'une semaine organisé par le SPIP du **Territoire de Belfort** et de la **Haute-Saône** autour des mêmes thématiques. Les bénéficiaires étaient des hommes et des femmes victimes de tous types d'infractions pénales.

Enfin à la demande de la déléguée à l'égalité homme-femme de la préfecture du Territoire de Belfort, la contribution citoyenne a participé au **co-financement du projet « les couloirs de la violence amoureuse »** porté par l'association Solidarité femmes.

Sur le ressort du tribunal judiciaire de **Montbéliard** la contribution citoyenne a financé en partie l'organisation de **la nuit du droit** sur la thématique de la **justice restaurative**.

Elle a également permis de délivrer **600 euros de fonds d'urgence** au bénéfice de 4 victimes de violences conjugales hébergées avec leurs enfants à l'hôtel par le SIAO mais ne disposant d'aucune ressource financière.

MON MÉTIER DE JURISTE D'AIDE AUX VICTIMES

Être juriste au sein de France Victimes Nord Franche-Comté, c'est avant tout **écouter, expliquer et accompagner**.

Chaque jour, les juristes de l'association reçoivent des personnes **victimes d'infractions pénales** qui se posent de nombreuses questions : quelles suites après mon dépôt de plainte ? comment se constituer partie civile ? comment se déroule une audience pénale ? quels sont mes droits ?

Face à une justice parfois difficile à comprendre, les juristes sont là pour traduire, rendre accessibles les démarches, orienter, et accompagner.

Professionnels de l'aide aux victimes, ils **informent, accompagnent, rassurent**. Ils sont souvent les premiers interlocuteurs d'un parcours judiciaire long et parfois éprouvant.

Les juristes interviennent **à toutes les étapes de la procédure pénale** : avant, pendant et après l'audience. Régulièrement, les victimes contactent l'association d'elles-mêmes, mais souvent, les juristes prennent contact à la suite d'une transmission de dossier par un magistrat ou les forces de l'ordre, dans le cadre d'un rôle d'audience ou encore d'un classement sans suite.



Ils réalisent des entretiens dans les bureaux d'aide aux victimes situés au sein des tribunaux judiciaires, dans les locaux de l'association ou encore par téléphone. Lors de ces temps d'échange, ils expliquent le **fonctionnement de la justice**, aident à **comprendre les décisions reçues**, accompagnent pour une **constitution de partie civile**, ou encore **orientent** vers un avocat ou un autre partenaire.

Chaque situation est différente et chaque personne a besoin d'un accompagnement sur mesure.

Certaines interventions exigent une réactivité immédiate, comme les audiences de **comparution immédiate ou les déferrements**. Dans ces cas, les juristes sont contactés dans des **délais très courts** et doivent se rendre disponibles sans délai pour **informer les victimes**, les rencontrer si nécessaire, les **préparer à l'audience** ou encore les orienter rapidement vers les permanences victimes des barreaux. Ces situations demandent une grande disponibilité et réactivité.

Chaque semaine, les juristes préparent en moyenne **trois rôles d'audiences par ressort** (tribunal correctionnel, tribunal de police, tribunal pour enfant, CRPC*). Ce travail débute bien avant l'audience : les juristes se rendent dans les greffes, consultent les dossiers audiencés, recueillent les coordonnées. **Chaque victime est ensuite contactée, informée de la date d'audience, de ses droits et des démarches qu'elle peut engager.**

En l'absence d'avocat, si la victime souhaite se constituer partie civile, les juristes l'**accompagnent** pour remplir les formulaires, l'**aident** à comprendre les différents chefs de préjudices afin que la victime puisse effectuer la demande d'indemnisation, à rassembler les justificatifs. Ils proposent une **orientation** vers un avocat ou aident à faire une demande d'aide juridictionnelle. Là encore, leur rôle pédagogique est essentiel pour aider chacun à s'y préparer au mieux.

*CRPC : comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité

MON MÉTIER DE JURISTE D'AIDE AUX VICTIMES

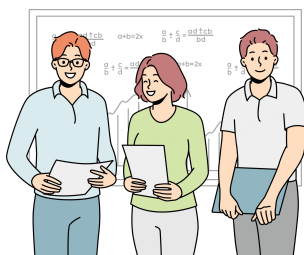
Quand une victime ne souhaite pas se rendre seule au tribunal, par peur par exemple, les juristes proposent un **accompagnement à l'audience**. **Avant**, ils expliquent le déroulement, les rôles des différents intervenants. **Pendant**, ils restent présents, discrets mais rassurants. **Après**, ils prennent le temps de reprendre la décision, d'en expliquer les termes, les conséquences possibles, et d'orienter vers les démarches à suivre.

Ces accompagnements sont précieux, mais mobilisent plusieurs heures, ce qui peut limiter la disponibilité des juristes pour d'autres missions. Ils témoignent néanmoins de la qualité du lien tissé entre le juriste et la victime, tout au long de l'accompagnement.

Les juristes sont également sollicités pour **notifier les décisions de classement sans suite** prises par les magistrats. Ce travail demande beaucoup de temps, de préparation, et d'empathie. Chaque notification donne lieu à une lecture attentive du dossier, afin d'être capable d'expliquer à la victime les raisons juridiques de cette décision. Le juriste **informe sur les voies de recours, prend le temps de répondre aux questions, propose si besoin un accompagnement psychologique**. Ces rendez-vous sont parfois réalisés en binôme avec un psychologue, notamment dans les affaires les plus sensibles (violences sexuelles, mineurs victimes, décès...).

Les juristes accompagnent les victimes dans leurs **démarches d'indemnisation** auprès du SARVI ou de la CIVI notamment. Ils informent, aident à constituer le dossier, assurent le suivi.

Ils rédigent aussi des **évaluations de victimes**, comme les EVVI, les évaluations TGD, BAR ou JAP, demandées par les magistrats. Ce travail mobilise les juristes chaque semaine plusieurs heures entre la tenue des entretiens, l'écriture du rapport et les formalités de relecture et d'enregistrement (développé en pages 11 à 13).



Enfin, les juristes interviennent en dehors de nos locaux : dans les écoles, lors de stages de citoyenneté, ou pour des actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales par exemple. Certains participent aussi à des mesures de justice restaurative.

Être juriste dans notre association, c'est jongler entre **expertise juridique, capacité d'écoute, esprit d'analyse et adaptabilité**. C'est être au **contact permanent de personnes en difficulté**, souvent dans l'urgence. C'est aussi travailler au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** composée de personnels administratifs, de psychologues, de chargés de mission et également être en **lien direct avec les magistrats, les greffiers, les avocats ou encore les forces de l'ordre**.

C'est un métier exigeant, technique, varié... et profondément humain.

PROJET : LE CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

GÉNÈSE DU PROJET

Une ambition nationale annoncée en 2022

En décembre 2022, le Garde des Sceaux a annoncé la généralisation du dispositif de chiens d'assistance judiciaire en France. Son objectif : que chaque département puisse disposer d'un chien d'ici 2025.



Un intérêt croissant grâce aux expérimentations

Plusieurs expérimentations à travers la France ont confirmé l'impact positif de ces chiens. Leur présence a démontré des effets apaisants dans l'accompagnement des victimes, en particulier auprès des mineurs.

Ces résultats encourageants ont renforcé notre intérêt pour ce dispositif. Convaincus de son potentiel, nous avons commencé à nous renseigner sur les chiens d'assistance judiciaire (CAJ). Nous nous sommes alors rapproché de notre Conseil d'Administration afin de présenter le projet, celui-ci s'est montré très favorable et encourageant.

Des recherches approfondies et des partenariats noués

Nous nous sommes rapprochés d'associations qui bénéficient déjà d'un chien, pour recueillir leurs retours d'expérience.

Ces démarches ont enrichi notre compréhension du dispositif et renforcé notre volonté de l'intégrer dans notre accompagnement des victimes et dans l'équipe.

Validation de notre projet

Notre projet a été validé après avoir soumis un dossier à l'association HANDI'CHIENS.

Nous pourrions donc accueillir notre chien d'assistance judiciaire à compter du mois de mai 2025.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU CHIEN

Nous avons dressé une liste des établissements, magasins, structures susceptibles de nous aider via **des dons matériels, des dons financiers**, etc.

Nous avons commencé à prospecter dans les **animaleries, jardineries, vétérinaires et magasins spécialisés**.

Nous avons créé une **cagnotte en ligne** sur HelloAsso afin de nous aider dans le financement du projet.

PROJET : LE CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

ACTIVITÉS ENVISAGÉES

Accompagnement audience

Grâce au soutien du Président du tribunal de Montbéliard et du Procureur de la République, nous sommes autorisés à intervenir avec un chien, qui pourra accompagner les victimes lors des entretiens au BAV notamment et en salle d'audience.

Sa présence vise à renforcer le soutien émotionnel, faciliter la prise de parole et encourager certaines victimes à se présenter à l'audience, en leur offrant un environnement plus rassurant.

Entretiens victimes quotidiens

Dans le cadre de nos missions, nous accueillons et accompagnons les victimes dans leurs démarches juridiques et évaluons leur situation. Nous espérons que la présence du chien encouragera les mineurs à solliciter notre aide. Elle facilitera la tenue des entretiens. Le chien étant un soutien émotionnel important.

Auditions victimes

Ce projet nous permettra d'accompagner les victimes dès leurs auditions en commissariat, une étape à laquelle nous n'intervenons pas encore. Le commandant de la gendarmerie et la Maison de Protection des Familles (MPF) du Doubs soutiennent cette initiative. Le chien pourra être présent lors des auditions, notamment dans la salle « Mélanie », conçue pour recueillir la parole des mineurs victimes de violences intrafamiliales. Nous pourrions également intervenir en commissariat de police et à l'UAPED, qui centralise la prise en charge des mineurs victimes de maltraitance.

Interventions extérieures

Nous intervenons également dans le cadre scolaire pour animer des expositions de prévention, participer à des forums métiers et présenter les missions de l'association.

Être accompagné par le chien lors de ces interventions permettra de faire connaître le dispositif et l'association.

Vie de l'association

L'objectif est d'inclure le chien en tant que membre à part entière de l'équipe et de lui permettre de se familiariser avec l'ensemble des professionnels.

Le chien sera présent au sein de l'association la journée et rejoindra la famille du salarié hébergeur en dehors de son temps de travail.

Lors de chaque mission, le chien portera sa cape indiquant qu'il s'agit d'un chien d'assistance judiciaire. Il sera également tenu en laisse par son référent lors de chaque déplacement.

L'EXERCICE ORSEC NOVI

Le 13 juin, un exercice ORSEC NOVI a simulé un grave accident impliquant un véhicule percuté par un train en Haute-Saône, avec six victimes et des passagers à bord. Les secours ont impliqué de nombreux acteurs, dont la SNCF, le SAMU, et la Croix-Rouge, avec France Victimes Nord Franche-Comté gérant le Centre d'Accueil des Familles pour soutenir les proches des victimes.

L'équipe a rapidement été mobilisée pour recueillir les coordonnées des proches et les tenir informés. Malgré des défis liés à la communication et à la gestion des proches sur le site, les enseignements tirés de l'exercice soulignent l'importance de renforcer la coordination et l'organisation des informations pour améliorer l'accompagnement des victimes et de leurs familles lors de futures crises.

DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION À L'HÔPITAL

Dans le cadre de la sensibilisation des professionnels de santé aux violences faites aux femmes, des interventions ont eu lieu dans des établissements hospitaliers de la région.

Le 16 décembre 2024, accompagnée de la référente VIF pour la ville de Gray, nous avons rencontré cinq responsables des urgences du Centre Hospitalier Universitaire de Gray. L'intervention, d'une heure, s'est déroulée sous forme de questions/réponses à partir de cartes tirées par les participants. L'objectif : sensibiliser le personnel aux repérages des victimes de violences, aux bons réflexes à adopter et aux relais existants.

Nous sommes également intervenus lors des journées de formation de l'Hôpital Nord Franche-Comté, aux côtés de la police, de la gendarmerie et d'autres professionnels. Nous avons présenté l'association, nos missions, ainsi que des outils comme le bouton Monshérif ou la plateforme Mémodevie.

Ces formations visent à mieux repérer, accompagner et orienter les femmes victimes de violences.

De nouvelles sessions de sensibilisation sont prévues en 2025.

LES STAGES CITOYEN 70

Le Code de procédure pénale prévoit que le procureur de la République peut orienter l'auteur d'une infraction vers l'accomplissement, à ses frais, d'un stage dans le cadre d'une alternative aux poursuites.

En Haute-Saône, ces stages sont assurés en partie par l'association Citoyen 70 et portent sur la citoyenneté, la responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales et les violences de droit commun.

Au cours de ceux-ci plusieurs professionnels interviennent, notamment un juriste de France Victimes 70.

L'intervention de ce dernier consiste à informer les stagiaires sur nos rôles et missions, et également à les sensibiliser sur le parcours d'une victime tout au long de la procédure pénale.

D'autres stages sont également animés à la demande de l'autorité judiciaire sur les ressorts de Belfort et Montbéliard.

LA NUIT DU DROIT

En 2024, le tribunal judiciaire de Vesoul a organisé un procès fictif à l'occasion de la "Nuit du droit" le 3 octobre. Les juristes ont pris part à cet événement de découverte de la justice. Une classe de 4ème du collège de Dampierre-sur-Salon avait été choisie pour y participer.

France Victimes a également présenté la justice restaurative à cette occasion au tribunal de Montbéliard. Cette soirée a permis de sensibiliser 3 classes sur cette thématique. Lors de cet événement, les juristes ont proposé aux établissements présents d'intervenir dans leurs classes afin de présenter l'une des expositions.

OUVERTURE DE LA MAISON D'ACCÈS AU DROIT À VESOUL

Le 27 novembre 2024, la Maison d'Accès au Droit de Vesoul a été inaugurée pour offrir aux citoyens un espace dédié à l'accompagnement juridique accessible à tous. Cette initiative regroupe plusieurs acteurs du droit, dont France Victimes 70, le Conseil Départemental d'Accès au Droit, l'association Citoyen 70, les conciliateurs de justice et des avocats assurant des permanences gratuites. Ce projet vise à rendre les démarches juridiques plus accessibles à tous les habitants de Vesoul et de ses environs en regroupant les acteurs du droit en un même lieu.

RETOUR SUR NOTRE COLLOQUE

Le mardi 3 décembre 2024, le colloque "Violences sexuelles, parcours de survie, parcours de vie" a eu lieu au Petit Kursaal de Besançon, organisé par les associations France Victimes 25 et France Victimes Nord Franche-Comté, en partenariat avec la Délégation Départementale du Droit des Femmes et à l'Égalité.

L'événement a rassemblé des professionnels de l'éducation, du travail social, de la santé, de la justice et des forces de l'ordre pour échanger sur le soutien aux victimes de violences sexuelles.

L'objectif était de mieux comprendre les parcours des victimes et de renforcer les compétences des intervenants. Plusieurs tables rondes ont abordé des thématiques essentielles, telles que la révélation des faits, l'accompagnement, les aspects judiciaires et la reconstruction post-traumatique.

Le colloque a conclu sur l'importance des partenariats entre associations, institutions et autorités pour améliorer l'accompagnement des victimes.

France Victimes Nord Franche-Comté



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tél : 09 70 19 52 52

15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard

contact@france-victimes-nfc.fr

www.france-victimes-nfc.fr